

PARTENAIRE D'AVENIR  
**TRANSITIONS**  
PRO Région

# TRANSITIONS COLLECTIVES



# TRANSITIONS COLLECTIVES



Un dispositif de reconversion professionnelle conçu pour répondre à la mutation du marché de l'emploi accélérée par la crise sanitaire et économique actuelle.

# TRANSITIONS COLLECTIVES



## Objectif

Permettre aux salariés dont l'emploi est fragilisé de se reconvertir dans des métiers porteurs près de chez eux.

# C'EST QUOI UN MÉTIER PORTEUR ?

## Les métiers en tension

Des secteurs d'activité traditionnelle qui peinent à recruter.

Ex. boulangers, aides-soignants, infirmiers, chauffeurs poids lourds, etc.

## Les métiers émergents

Issus de domaines d'activité en plein essor comme la transition écologique, le big-data ou le numérique.



# TRANSITIONS COLLECTIVES

LA GARANTIE D'UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE SÉCURISÉE



VOUS ÉVITEZ  
UN LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE



VOUS ÊTES ACTEUR  
DE VOTRE PARCOURS  
PROFESSIONNEL

*Vous reprenez  
votre avenir  
professionnel  
en main*



VOUS CONSTRUISEZ  
UN VRAI PROJET DE VIE  
DANS VOTRE RÉGION



VOTRE **FORMATION** EST  
PRISE EN CHARGE ET  
VOTRE **SALAIRE** MAINTENU



VOUS DÉVELOPPEZ VOS  
COMPÉTENCES ET VOTRE  
**EMPLOYABILITÉ** DANS UN  
NOUVEAU DOMAINE

# TRANSITIONS COLLECTIVES



# 4 ÉTAPES CLÉS POUR VOUS LANCER !

**1** Vérifiez que votre emploi fait bien partie de la liste des métiers fragilisés identifiés par votre entreprise et que vous réunissez tous les critères d'éligibilité :

- Nature du contrat de travail
- Ancienneté dans l'entreprise

**2** Prenez contact avec le **Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP)**

- Pour être informé des métiers porteurs qui recrutent près de chez vous
- Pour être accompagné dans la définition de votre propre projet de reconversion

**3** Formalisez votre demande de financement de reconversion professionnelle auprès de l'association Transitions Pro de votre région.

**4** Votre projet est examiné par l'association Transitions Pro. Si l'avis est favorable, votre formation peut débuter.

**5** Après la décision de Transitions Pro, le CEP vous accompagne tout au long de votre parcours de formation et jusqu'à l'aboutissement de votre projet.

## *C'est quoi le cep ?*

Le Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) accompagne, gratuitement et de façon personnalisée, toute personne souhaitant faire évoluer sa situation professionnelle. Il aide à définir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...) et à le mettre en œuvre.